



Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2011

Michel Hoff, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n°45

**Projet de renouvellement
du plan de gestion 2011-2015
de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Erstein**

Avis n°46

**Projet de renouvellement
du plan de gestion 2011-2015
de la Réserve Naturelle Nationale de l'Île de Rhinau**

Réunion du 30 juin 2011, point 5

Problématique

Situées le long du Rhin, au sud de Strasbourg, les Réserves Naturelles Nationales de la Forêt d'Erstein et de l'Île de Rhinau préservent, respectivement, 180 ha et 310 ha de forêt alluviale rhénane.

La gestion de ces deux réserves naturelles, créées respectivement en 1989 et 1991, a été confiée par l'État au Conservatoire des Sites Alsaciens.

La gestion de ces espaces se fonde sur la mise en oeuvre des orientations définies dans les plans de gestion. Ces documents visent à répondre aux enjeux fondamentaux qui ont prévalu à la création des réserves. Le plan de gestion se base sur un diagnostic du patrimoine naturel et de son état de conservation. Il propose un ensemble d'opérations qui répondent aux enjeux de préservation du patrimoine naturel, à sa valorisation et à l'amélioration des connaissances relatives à ce patrimoine naturel. Ces opérations répondent ainsi aux objectifs du plan de gestion et concrétisent les objectifs à long terme.

Pour chacune de ces deux réserves naturelles, il s'agit des seconds plans de gestion dont le renouvellement s'est appuyé sur l'analyse et l'évaluation du précédent plan de gestion selon une méthodologie validée par le CSRPN en 2007.

Les enjeux et les objectifs fondamentaux demeurent identiques à ceux des précédents plans de gestion. Leur déclinaison concrète a tenu compte des remarques formulées lors de leur évaluation.



Il est précisé lors de la présentation des plans de gestion que les deux opérations suivantes n'y sont pas décrites de manière suffisamment précise, bien que connues à ce jour, et demanderont de ce fait un nouveau passage en CSRPN :

- arasement d'une digue à Rhinau,
- restauration d'une prairie à Erstein.

Questions

Il est demandé au CSRPN :

- **de vérifier l'adéquation entre les choix de gestion proposés et les objectifs généraux et particuliers appliqués à ces deux réserves naturelles rhénanes, compte tenu des contraintes existantes (surfaces réduites, transformation du régime du fleuve, environnement général) ;**
- **de vérifier si les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à atteindre les objectifs visés.**

Avis

Pour chacune des deux réserves naturelles, le CSRPN souligne la qualité de rédaction des documents. Ceux-ci sont facilement compréhensibles et bien présentés.

Il répond aux questions posées de la manière suivante :

- les choix de gestion proposés sont en adéquation avec les objectifs généraux et particuliers de chacune des deux réserves, compte tenu de leur contexte spécifique ;
- les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à atteindre les objectifs visés.

Préconisations à prendre en compte à l'avenir

Améliorer la forme des deux plans de gestion

- Il est conseillé, pour chacun des deux plans de gestion de :
 - préciser quelques formulations d'opérations sur la base d'exemples apportés dans le rapport.
 - regrouper les opérations touchant des thématiques similaires autant que possible.
 - renseigner les fiches opérations pour toutes les opérations.
 - citer les références bibliographiques dans le texte et ne mentionner que les références citées dans la bibliographie.



*Jouer la synergie du réseau
de réserves naturelles*

- Le CSRPN propose d'augmenter la cohérence régionale de la gestion des réserves naturelles :

Compte tenu de la nécessité d'évaluer les plans de gestion au moment de leur renouvellement, le CSRPN engage les pouvoirs publics à conduire une réflexion à l'échelle du réseau des réserves naturelles alsaciennes pour définir les critères d'évaluation des opérations des plans de gestion.

Il se propose d'apporter sa contribution à ces réflexions.

Servir de laboratoire

- Le CSRPN propose que les réserves naturelles servent de laboratoire de suivi du développement des moustiques exotiques :

Le CSRPN alerte sur le risque d'arrivée sur le territoire alsacien de plusieurs moustiques vecteurs de pathologies. Il pense que les réserves naturelles pourraient servir de sites d'étude privilégiés pour le suivi de ces espèces.

Il se propose d'apporter sa contribution à l'élaboration d'un protocole de suivi.

